

Château-Chinon, le 5 septembre 2015

Madame Frédérique MATTES
Inspectrice de l'Education nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants
spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de
l'Éducation Nationale
Château .Chinon
Nivernais Morvan
BP 9
58120 CHATEAU-CHINON

Note de service N° 1- 2015/2016 (À faire émarger par les enseignants)

En préambule quelques mots extraits de la circulaire de rentrée

L'année scolaire 2015-2016 doit d'abord mobiliser tous les acteurs de l'école pour engager ou poursuivre l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques au service de la lutte contre les inégalités et renforcer la transmission des valeurs de la République.

Fédérer les efforts de tous, au sein de l'école et au-delà de l'école, vers un objectif partagé, celui de la réussite des élèves, en s'appuyant sur tous les leviers créés par la refondation : tel est bien l'enjeu de la rentrée 2015-2016.

*La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Najat Vallaud-Belkacem*

1. PRIORITÉS NATIONALES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Je vous rappelle les priorités fixées par la circulaire publiée au Bulletin officiel du 4 juin 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301).

Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite

- 1) Renforcer l'acquisition du socle commun notamment grâce à la **maîtrise des langages**
- 2) Tenir compte des **spécificités de chaque élève** pour permettre la réussite de tous
- 3) Favoriser l'insertion professionnelle et sociale
- 4) Développer les compétences des élèves avec le **numérique**

Garantir l'égalité et développer la citoyenneté

- 1) **Agir contre les déterminismes** sociaux et territoriaux
- 2) Renforcer la transmission des **valeurs de la République**
- 3) Développer les **partenariats** et la culture de l'engagement avec tous les acteurs de l'école

Former et accompagner les équipes enseignantes pour la réussite des élèves

- 1) Une politique globale de **formation**
- 2) Former les enseignants et le personnel d'encadrement au **numérique** pour mieux accompagner les élèves
- 3) Mieux **accompagner les professionnels** dans l'exercice de leurs missions

L'année scolaire 2015-2016 sera celle de la mise en œuvre du programme de l'école maternelle, de l'enseignement moral et civique et des parcours éducatifs.

2. L'ORGANISATION de l'ECOLE :

- **Les relations avec les parents d'élèves**

Je renouvelle mon souhait que vous attachiez une attention toute particulière aux relations avec les familles tant cela est déterminant dans la réussite des élèves.

Lors de la réunion de rentrée je vous invite à les encourager à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. En particulier, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école est essentielle. **Ces élections auront lieu les 9 et 10 octobre 2015.** Je vous rappelle à cette occasion que vous devez transmettre les listings des parents d'élèves aux associations de parents d'élèves .

- **Communication écoles / circonscription**

La correspondance administrative s'effectue par la voie hiérarchique. Tous les courriers doivent être adressés sous couvert du directeur. Les courriers adressés au directeur académique doivent l'être sous couvert de l'inspecteur de la circonscription. *Les directeurs pourront accompagner et conseiller les jeunes collègues qui peuvent être désarmés face aux règles administratives.*

La correspondance numérique s'effectue prioritairement via la boîte de la secrétaire de circonscription. Pour faciliter la lecture, le traitement de l'information et l'identification d'un message, il est indispensable d'indiquer **le nom de votre école**, de limiter les courriels à **un seul objet et de nommer précisément les pièces jointes.**

La correspondance se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr.

Les procès-verbaux des conseils d'école doivent être envoyés à la circonscription dans les 15 jours suivant la réunion **par voie électronique.** *Je vous invite à solliciter ma présence en cas de besoin et à nous envoyer les dates prévues au moins 15 jours à l'avance.*

Les comptes rendus de conseils de maîtres et de conseils de maîtres de cycle seront conservés dans un classeur dédié à l'école et envoyés par voie électronique à la circonscription dans les quinze jours suivant la réunion.

- **Obligations de service des enseignants :**

Je rappelle à tous les enseignants l'obligation de respecter les horaires de l'école. Votre responsabilité est engagée durant votre temps de travail.

Conformément au décret n°89-122 du 24 février 1989, le directeur d'école « prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles. » L'obligation de surveillance est définie par l'article D 321-12 du code de l'éducation aux termes duquel « la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée. L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. » Le nombre d'enseignants chargés de la surveillance doit donc tenir compte des effectifs et de la configuration des lieux.

Je vous invite à privilégier l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour dès que cela est envisageable, et à poursuivre la réflexion sur la nouvelle organisation du temps scolaire afin d'optimiser les apprentissages des élèves.

*Je vous rappelle, l'impérieuse nécessité de **tenir à jour le registre de présence.***

- **Autorisations d'absences et arrêts de travail**

*Je vous remercie de prévenir **le plus tôt possible** le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence.*

Je vous rappelle que seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, il est indispensable d'accompagner le formulaire d'un courrier explicatif et motivé. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire, cela nécessite, de fait, un temps de traitement plus long.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre le volet 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse doivent être signalées le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.

3. FORMATION, ACTIONS et RESSOURCES

Plan de formation 2015/2016 pour la circonscription

- Tous les enseignants de maternelle bénéficieront de trois heures de formation les 21 ou 25 septembre ou 15 octobre afin d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes.
- Au niveau départemental, une priorité sera donnée cette année à « **l'enseignement explicite des mathématiques** en prenant appui sur la démarche d'investigation avec des ressources et supports variés ». Trois conférences départementales pour chaque cycle et une animation sous forme d'ateliers sont prévues.



Les ateliers pour notre circonscription auront lieu les 9 mars ou 6 avril en fonction des secteurs.

- Les 3 heures d'animations in-situ seront dédiées à la **construction du parcours citoyen, première étape du nouveau projet de votre école**. Ce parcours prendra appui sur les avenants laïcité. Des documents complémentaires vous seront proposés prochainement par le groupe départemental qui travaille sur ce sujet. Je vous rappelle que le 9 décembre doit être repéré par tous comme un temps fort. Vous pourrez faire appel aux conseillers pédagogiques pour vous accompagner dans cette démarche autour de l'enseignement moral et civique. *Les dates des animations in-situ seront à communiquer au secrétariat durant le mois de septembre.*
- Des animations à distance « M@gistère » compléteront votre formation.

6 nouveaux parcours seront ajoutés aux 12 déployés en 2014-2015.

Enseignement moral et civique	Expérimenter les usages de la tablette numérique
Laïcité	Enseignement de la compréhension des textes littéraires au cycle 1
Maîtrise de l'identité numérique	Education musicale à l'école maternelle

Vous choisirez un des trois parcours de la première colonne (Laïcité , Enseignement moral et civique, Maîtrise de l'identité numérique) et un second au choix dans tous les parcours disponibles, ceci pour un volume global de 9 heures de formation à distance.

Les inscriptions s'effectueront par le biais de l'application Gaïa. L'ouverture du serveur est prévue du **lundi 5 octobre au lundi 9 novembre 2015**. Je vous rappelle que ce temps de formation est partie intégrante de vos obligations de service.

Actions

Les défis départementaux

- **Concours Math'Nièvre**

En partenariat avec Canopé de la Nièvre, le groupe Science de la Nièvre reconduit le concours, intitulé «Math'Nièvre», à destination des classes de CM et 6^{ème}. Celui-ci repose sur cinq épreuves d'une heure réparties sur l'année scolaire. Pour chaque session, une série de problèmes est soumise à la classe qui doit proposer ses réponses après un travail de concertation, d'argumentation pour une prise de décision. Les situations problèmes mobilisent des compétences faisant appel à la logique, au raisonnement, à la géométrie et au calcul. Vous trouverez toutes les modalités sur le site de CANOPE 58 ou de la DSDEN 58. Pour toute information complémentaire ou précision, contacter Françoise Murlon, conseillère pédagogique (Murlon.Francoise@ac-dijon.fr).

- **Semaine des mathématiques** : elle se déroulera du **14 au 18 mars 2016**.

Des supports pour mettre en place de nouveaux défis mathématiques vous seront proposés prochainement.

- **Des défis scientifiques**

Le groupe Science de la Nièvre propose de nouveaux défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions (site de la DSDEN58, site de circonscription et plaquette mise à disposition des écoles) ; elles participent à vous aider dans la programmation de votre enseignement scientifique. Vous y trouverez également des supports pédagogiques d'accompagnement pour chacun de ces défis ainsi qu'une fiche réponse suivant la démarche à utiliser (d'investigation ou technologique).

	1 ^{er} défi	2 ^{ème} défi
Maternelle	Je vous mets au défi de faire avancer une boule sans la toucher.	Je vous mets au défi de répertorier les espèces animales et végétales du milieu proche de l'école.
Cycle 2	Je vous mets au défi de réaliser une ombre à votre taille.	Je vous mets au défi de fabriquer une marionnette à partir de vieux journaux.
Cycle 3	Je vous mets au défi de lever une pièce de 1 euro avec un seul pois chiche.	Je vous mets au défi de trouver un moyen de savoir si l'eau est sucrée, sans la goûter.

- **Village des sciences**

La fête de la science se déroulera du **7 au 11 octobre 2015**. Le village des sciences se tiendra du 6 au 10 octobre sur le site Les Loges à Nevers (collège et château des Loges), il se poursuivra le samedi, place de la Résistance à Nevers. Les scolaires pourront être accueillis le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ainsi que le mercredi de 9h à 12h pour une séance de 45 minutes par groupes de 8 élèves. Inscription, contact auprès d'Erwan Gallée : 03-86-37-09-31 / 06-37-55-61-26 ou sciences.asso.medio@gmail.com.

Les défis de la circonscription

- **Les défis de rentrée**

Afin de créer une dynamique de classe, de favoriser la collaboration entre les élèves et de les engager dans une action finalisée, cinq classes tous niveaux confondus de la circonscription vont expérimenter des « défis de rentrée » le 1^{er} septembre.

Vous en trouverez un compte rendu très prochainement sur le site de la circonscription. N'hésitez pas à faire appel à l'équipe des conseillers pédagogiques si vous souhaitez vous engager dans cette démarche au retour des vacances de la Toussaint par exemple.

- **Les défis de « château »**

Afin de créer une dynamique entre les écoles de la circonscription et de favoriser l'engagement des élèves dans les démarches réflexives, l'équipe de la circonscription, qui sollicitera certains d'entre vous pour leur élaboration, va vous proposer des défis pluri-disciplinaires qui seront mis en ligne sur le site de la circonscription en période 3.

EPS et sport scolaire

- **Journée du sport scolaire**

Je vous rappelle que la troisième journée du sport scolaire aura lieu le **16 septembre 2015**.

Cette journée pour la promotion du sport dans le temps scolaire ou extrascolaire peut se faire en lien avec l'USEP ou l'UNSS. Je vous invite à prendre contact avec P. Charleux pour vous accompagner

dans cette action ou établir des contacts avec les professeurs d'EPS qui organisent des actions auprès des collégiens durant la semaine.

Les enseignants désireux de participer à la formation kinball/pelote basque organisée par l'USEP à Cosne sur Loire doivent s'inscrire au plus vite auprès de usep58@fol58.org.

- **U.S.E.P**

Le comité USEP 58 et Philippe Charleux restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets sportifs (formation, mise à disposition d'intervenants et de matériel, organisation de rencontres). Un document de présentation a été remis aux directeurs d'école.

Laïcité

Il vous est recommandé de présenter la charte de la laïcité aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et lors du premier conseil d'école. Si ce n'est pas encore le cas, la Charte sera à annexer au règlement intérieur soumis à la signature des parents d'élèves afin de s'assurer qu'ils en ont pris connaissance. Lors des réunions de rentrée un temps de présentation de la charte et d'échange sur le sens du principe de laïcité à l'école pourra être instauré.

Ressources

*Je vous invite à consulter régulièrement le **site eduscol**. De nombreuses ressources permettent d'accompagner l'évolution des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques.*

- une banque d'outils de plus de 414 fiches en mathématiques et en français, est consultable depuis peu à l'adresse suivante : eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html

Mallettes « Sciences »

Je vous rappelle que des mallettes peuvent être empruntées à la circonscription par l'intermédiaire des conseillers.

Manuels

La circonscription dispose de nombreux manuels qui peuvent vous être prêtés. Cela peut vous permettre par exemple d'éviter de racheter un exemplaire supplémentaire lors de l'arrivée d'un nouvel élève.

4. INFORMATIONS DIVERSES

- **Fiches individuelles de renseignements**

Elles doivent être remplies très précisément par **tous les enseignants** et renvoyées au secrétariat au plus tard le **15 septembre 2015 sous forme électronique** (merci de bien vouloir **enregistrer votre fiche sous votre nom** afin d'en faciliter le traitement).

- **Inspections**

Les inspections débuteront début octobre. Une note de service spécifique sera envoyée à ce sujet pour préciser les modalités et les attendus.

- **Annexes**

- **L'aide mémoire CCNM** (coordonnées des personnels, horaires, calendrier scolaire)
- **Le document synthétique « Sorties scolaires »**
- **Les différents dispositifs pour les élèves à besoins particuliers**

Je vous souhaite une excellente année scolaire. Je sais que je peux compter sur votre engagement au service de vos élèves.

Je reste à votre disposition pour toute interrogation ou tout problème que vous pourriez rencontrer tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

Frédérique Mattès

